



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	15
votants	19

Le mercredi 14 juin 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 9 juin 2023

DELIBERATION

N° 124/2023

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Karine BOETTI, Julia BONNET, Francis FRECOURT, Jean-Louis TAYLOR, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

OBJET :

Engagement de la Commune
dans le STEPRIM
(Stratégie Territoriale pour
la Prévention des risques
en Montagne

ABSENTS : Marylène WALKOWIAK, Herbert WOLFERS, Jérôme BOUERI, André IPERT.

ONT DONNÉ POUVOIR : Marylène WALKOWIAK à Paul REY, Herbert WOLFERS à Isabelle SAUVE, Jérôme BOUERI à Julia BONNET, André IPERT à Michel BRAUN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5721-1 et suivants,

Vu le Code de l'Environnement,

Considérant les dommages causés au territoire de la CARF suite au passage de la tempête Alex les 2 et 3 octobre 2020,

Considérant la vulnérabilité du territoire CARF face aux aléas naturels de montagne,

Considérant l'adhésion de l'ensemble des acteurs du territoire sur le besoin d'une démarche concertée multirisques visant à augmenter la résilience du territoire CARF face à ces aléas,

Considérant la lettre d'intention adressée au préfet du département des Alpes Maritimes relatif à la déclaration d'intention d'un dossier STePRIM CARF en date du 16 septembre 2022,

Considérant le soutien du directeur régional de la DREAL PACA concernant le projet STePRIM, dans un courrier en date du 17 novembre 2022,

Considérant l'articulation du programme STePRIM avec le programme de Gestion Intégrée des Risques Naturels (GIRN), à l'échelle du SMIAGE Maralpin,

Considérant les concertations menées depuis janvier 2023 entre le SMIAGE, la CARF et la commune de Breil-sur-Roya ;

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les principaux objectifs du programme de la Stratégie Territoriale pour la Prévention des Risques en Montagne (STePRIM), piloté par le SMIAGE et la CARF, qui visent à poursuivre les travaux de reconstruction post-tempête Alex de la vallée de la Roya, et à initier une démarche d'amélioration de la résilience du territoire de la CARF vis-à-vis des aléas de montagne, sous une approche multirisque. Le périmètre du programme comprend ainsi les 15 communes de la CARF, et permettra d'amorcer des études opérationnelles et des actions travaux permettant d'améliorer la connaissance sur l'ensemble des aléas naturels de montagne et de protéger des secteurs à enjeux identifiés.

Le programme comprend un total de 53 actions pour un montant prévisionnel de 33,8 millions d'euros hors taxes, sur l'ensemble du territoire CARF pour la période 2024-2029 dont 4 seront portées sur la commune de Breil-sur-Roya, dont 2 en délégation de maîtrise d'ouvrage au SMIAGE Maralpin :

- Effondrement du vieux village de Breil-sur-Roya – Études complémentaires ;
- Étude de sécurisation en amont du vieux village à Breil-sur-Roya ;
- Étude de réduction des inondations torrentielles du vallon de la Veune à Breil-sur-Roya ;
- Création d'une réserve communale de sécurité civile à Breil-sur-Roya.

Le montant d'engagement prévisionnel de la commune de Breil-sur-Roya s'élève à 400 000 € HT dont 92 000 € HT d'autofinancement prévisionnel. Les financements attendus sont répartis de la manière suivante :

- 50% pour l'Etat via le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, (FRPNM – dit Fonds Barnier)
- 20 à 30% pour le Département des Alpes-Maritimes,

Le dossier de candidature du programme STePRIM doit comporter les lettres d'intention des maîtres d'ouvrage.

Vu le rapport de Monsieur le Maire proposant de l'autoriser à signer la lettre d'intention au nom de la commune de Breil-sur-Roya pour assurer la maîtrise d'ouvrage des actions relevant de sa compétence et inscrites à la Stratégie Territoriale pour la Prévention des Risques en Montagne – STePRIM.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE l'engagement de la Commune dans le STePRIM.

Autorise Monsieur le Maire à signer la lettre d'intention au nom de la commune de Breil-sur-Roya pour les actions relevant de la compétence communale et inscrites au programme de la Stratégie Territoriale de la Prévention des Risques en Montagne – STePRIM - du territoire CARF à hauteur de 400 000 € HT dont 92 000 € HT d'autofinancement.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance

Isabelle SAUVE

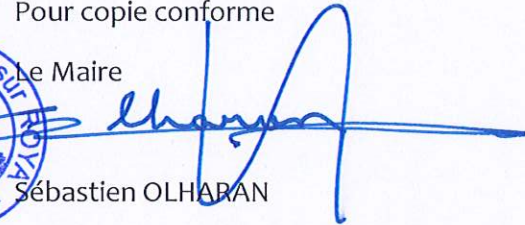


Pour copie conforme

Le Maire



Sébastien OLHARAN

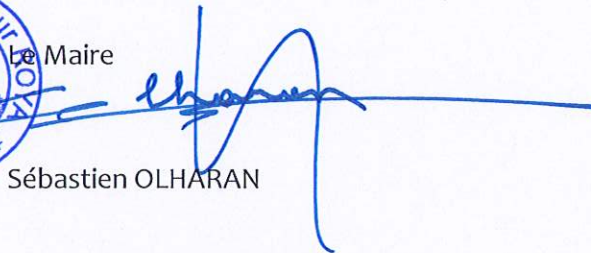


Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN



AR Prefecture

006-210600235-20230614-2023_253-DE
Reçu le 19/06/2023

Le Comité d'Administration, en vertu de ses attributions, a délibéré et a décidé :

Article 1er :

APPRUËVÉ l'engagement de la Communauté pour le 2023.

Après avoir constaté que les engagements de la Communauté pour le 2023 ont été approuvés par le Conseil Municipal en séance publique le 14/06/2023, le Comité d'Administration a décidé de :

Article 2er : Le Comité d'Administration a décidé de :

Le Maire
M. [Signature]
Le Maire



Le Secrétaire
M. [Signature]
Le Secrétaire

Il est donné acte de la lecture de ce document par publication en séance publique.

M. [Signature]
Le Maire

